

Des hubs de mobilité pour favoriser l'intermodalité en territoire peu dense

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

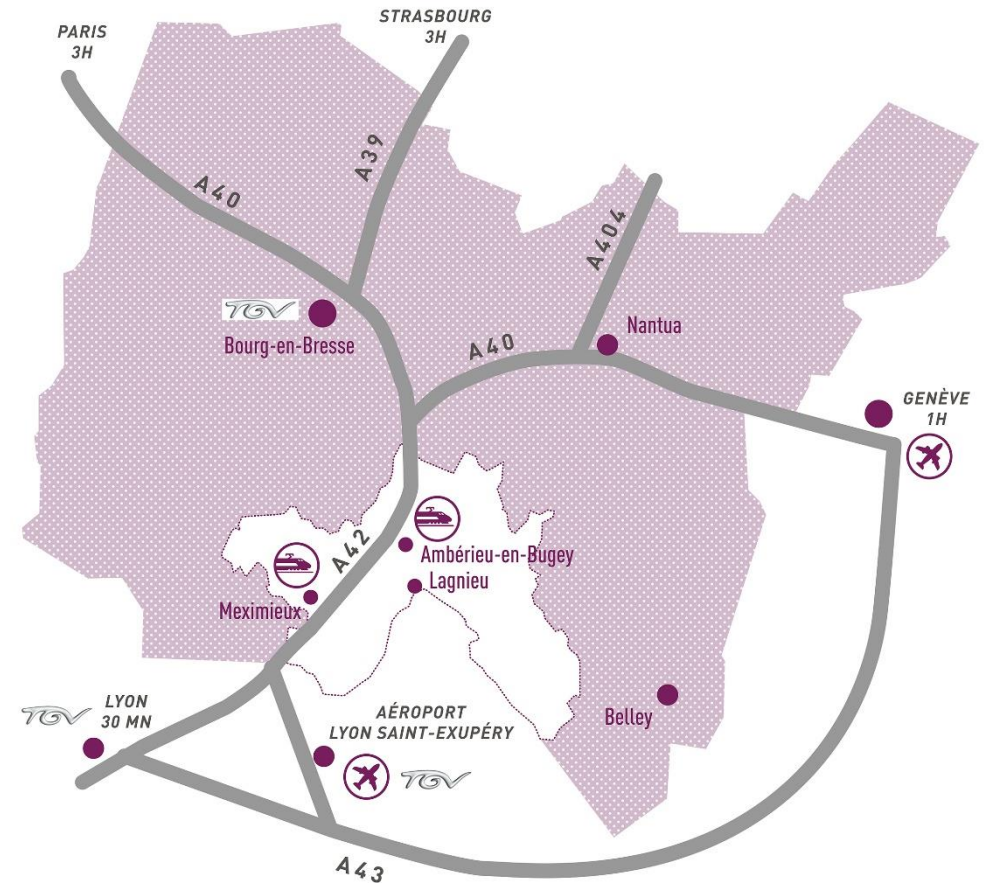
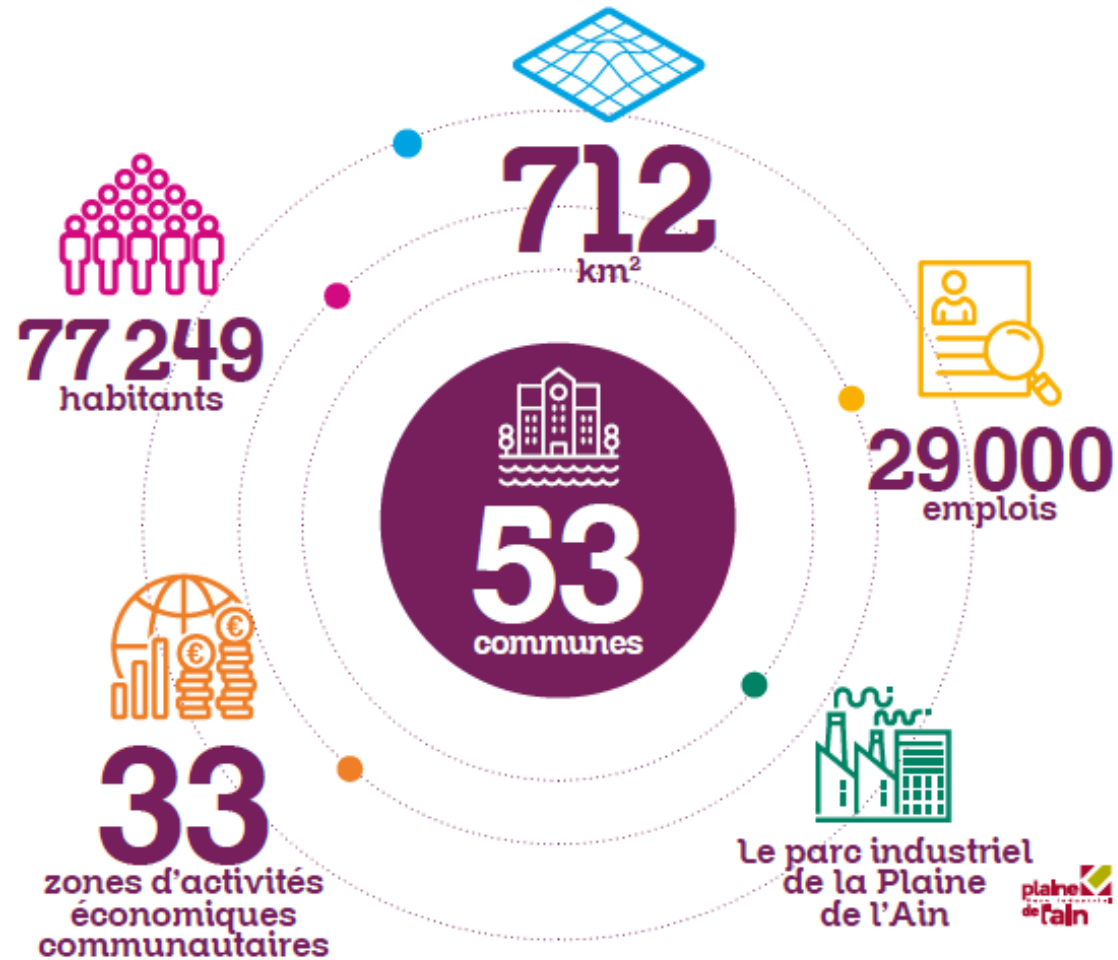
17 novembre 2020 – Journée CEREMA

Mathilde REMUAUX – Chargée de mission mobilité



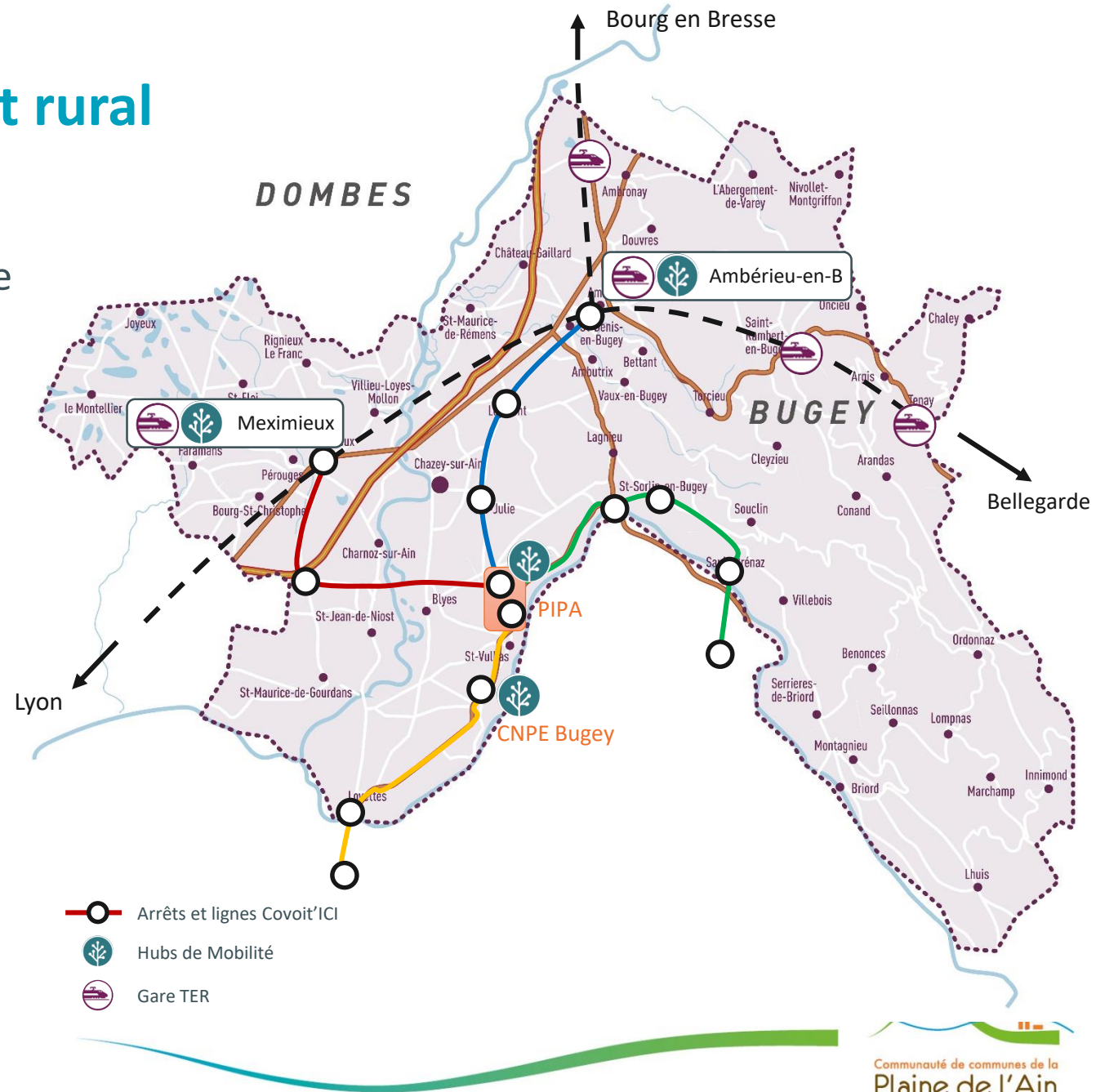
Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

La CCPA : un territoire périurbain et rural



La CCPA : un territoire périurbain et rural

- CCPA n'est pas AOM
 - Réseau viaire structurant assez fluide, en limite de saturation dans certains secteurs
 - Présence de 5 gares TER, dont 2 sur la ligne Ambérieu-Lyon
 - Hétérogénéité du territoire entre zones périurbaines autour de Meximieux et Ambérieu, des pôles d'activités importants, et des zones très rurales et de montagnes
- Enjeu fort à trouver des solutions souples, et adaptées au territoires et d'appropriation par les habitants

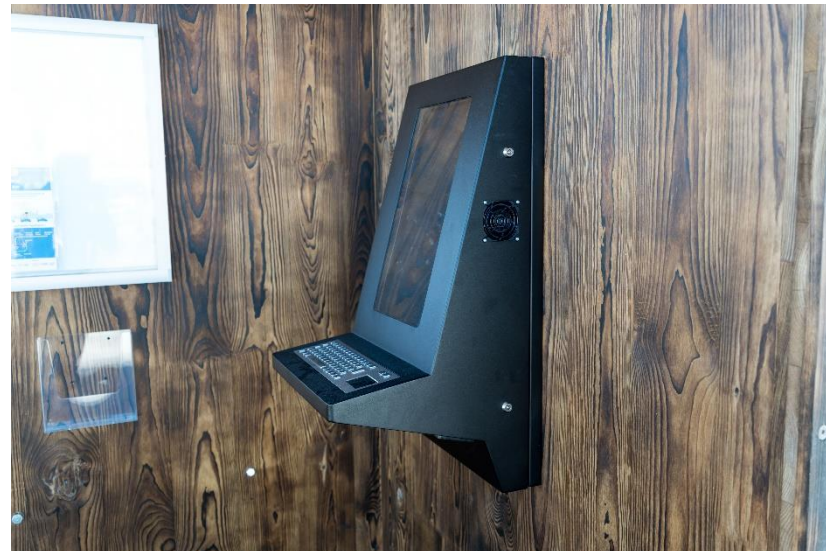


DEPUIS 2018 : MISE EN PLACE D'UN BOUQUET DE MOBILITES



Pour l'utilisateur, le hub c'est :

- bénéficier d'espace d'attente fonctionnel,
- s'informer via un écran tactile des solutions les plus adaptées à leurs besoins (trains, bus, covoiturage, vélo),
- s'inscrire aux différents services intégrés (covoiturage et vélo)
- trouver des covoitureurs en rabattement vers les gares et en intermodalité avec les lignes de covoiturage
- profiter d'un service de bagagerie connectée



Implanter un Hub de mobilités : un choix répondant à quelques critères

Pour la CCPA, un positionnement stratégique en terminus de ligne de covoiturage pour :

- **Assurer la connexion avec le train** et ainsi assurer une alternative à la voiture pour les salariés du PIPA venant de Lyon... et pourquoi pas de nouveaux salariés/alternants sans voiture...
- Créer un nouveau lieu de rencontre, d'information, d'intérêt
- Proposer une offre de bagagerie en gare
- Proposer du vélos en libre service sur le PIPA

4 hubs sur le territoire :

- Meximieux – parvis gare SNCF
- Ambérieu-En-Bugey – parvis gare SNCF
- Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
- Centrale EDF du Bugey – Financement EDF



Facteurs clés de succès

- Une démarche globale de réflexion sur les cas d'usage : identification des flux, zones d'emploi, d'habitation, connexions possibles avec les autres modes...
- L'animation pour faire connaître le (ou les) dispositifs
- Implication des employeurs du territoires
- Une démarche de construction main dans la main entre PIM Mobility et la CCPA pour avoir un dispositif vraiment adapté
- Et pour la suite ?
 - Evaluation du dispositif en cours
 - Expérimentation jusqu'à fin 2021
 - Réflexion sur l'autopartage, animation sur les zones d'activité pour faire grandir la communauté de covoitureurs

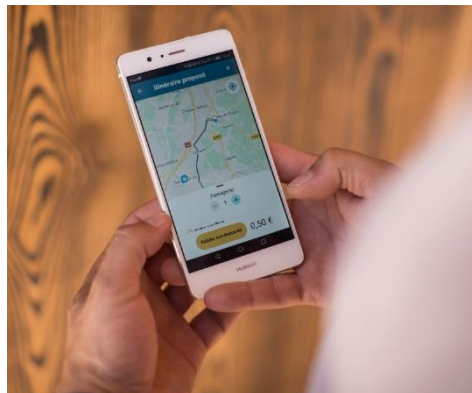


Les 4 lignes de covoiturage

- 4 lignes de covoiturages qui permettent de faciliter les trajets **domicile-travail pour les salariés du PIPA et de la CNPE.**
- Nom du service :

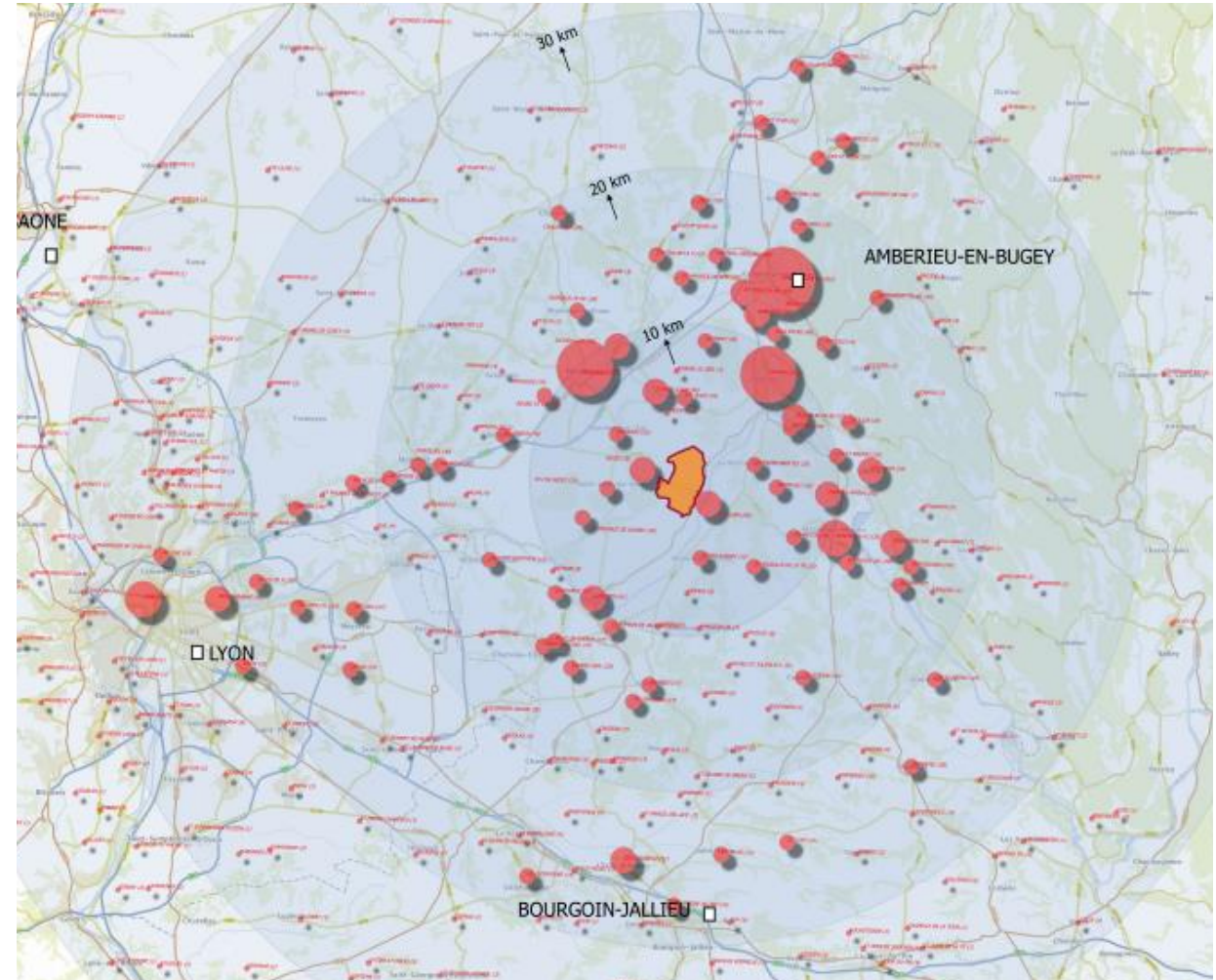
covoit'ici

- Ouverture : 7 septembre 2020
- Expérimentation jusqu'à fin 2021



A qui s'adresse-t-on ?

- Conducteurs :
 - Salariés du Parc Industriel habitant aux terminus des lignes et alentours
- Passagers :
 - Salariés du Parc Industriel habitant à proximité directe des arrêts et alentours
 - Salariés, alternants,... venant de la Côtière, ou de la Métropole par le train
- Parc Industriel : 8 000 salariés
- Centrale EDF : entre 2 000 et 4 000 salariés



Comment ça marche ?

Passager



1

Rendez-vous à l'arrêt Covoit'ici le plus proche.



2

Faites votre demande de trajet par l'appli, par SMS ou par téléphone.



3

Un conducteur s'arrête. Il vous donne son code conducteur, à rentrer dans l'application.



4

Descendez à l'arrêt de destination prévu, et voilà!

Conducteur



1

Sur l'application, j'indique mon trajet et les arrêts devant lesquels je vais passer.



2

L'appli et les panneaux lumineux me préviennent si un passager attend à un arrêt.



3

Je récupère le(s) passager(s) à l'arrêt et j'indique mon code conducteur.



4

Je dépose le(s) passager(s) à l'arrêt prévu et je perçois l'indemnité correspondante.

Financement des expérimentations

Divers financeurs pour les expérimentations :

- **Lauréat « France Mobilités – TENMOD » - 100 000 € (50%)**

Finance le livret des mobilités, l'autopartage et l'animation

- **Membre de « PenD-Aura+ », lauréat de l'appel à programme CEE – 358 760€**

Finance les lignes de covoiturage (surtout l'exploitation)

- **Obtention de DSIL (Dotation de solidarité pour l'investissement local) – 56 265€**

Finance le hub et l'investissement des lignes de covoiturage

- **Lauréat « Vélo & Territoires » - 200 000€**

Finance le nouveau schéma cyclable, l'expérimentation vélos en libre-service et l'animation vélo

- **Obtention de FEDER auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes – 150 000€**

Finance le hub et l'investissement des lignes de covoiturage, l'étude d'évaluation



FRANCE MOBILITÉS
FRENCH MOBILITY



Merci de votre attention



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

Annexes



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

Qu'est ce qu'une ligne de covoiturage ?

La signalétique et la matérialisation des arrêts



Petit panneau à message variable
1 ligne de texte



Grand panneau à message variable
3 lignes de texte



Petit panneau de signalisation



Modalités pratiques

- Application Covoit'ICI ou parcours SMS
- Ce que perçoit le conducteurs :
 - 0,50 € d'indemnité « sièges libres » pour tout trajet réalisé en heure de pointe
 - 1 € par passager
- Ce que paie le passager :
 - 0,50 € par trajet les 3 premiers mois puis 1 €
 - Plafonné à 20 € par mois

